Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 029-212901607-20251211-2025_04_06-DE

Ville de Plabennec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2025

Date de publication	**11 décembre**
Membres en exercice	**29**
Membres présents	**25**
Membres votants	**29**

2025/04/06

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre, à 19 heures, le conseil municipal, convoqué le 4 décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Annick CREAC'HCADEC.

Présents : Mme Marie-Annick CREAC'HCADEC, Mme Anne-Thérèse ROUDAUT, M. Fabien GUIZIOU, Mme Sylvie RICHOUX, M. Marcel LE FLOC'H, Mme Isabelle LEHEUTRE, M. Bruno PERROT, Mme Hélène KERANDEL, M. Jean-Michel LALLONDER, M. Jacques GUILLERMOU, Mme Chantal LE GOFF, M. Sylvain SABATHIER, Mme Christine LE ROY-CASTEL, M. Damien SIMON, M. Jean-Yves AOULINI, Mme Carole LE HIR-SALIOU, Mme Sterenn MADEC, M. Claude FILY, Mme Nadine BIHAN, M. Martin LOUEDOC, M. Paul TANNE, Mme Marie-Claire LE GUEVEL, Mme Hélène TONARD, Mme Claire FILY, , M. Jean Le NIR
Absents : M. Olivier CREC'HRIOU (ayant donné procuration à Marie-Annick CREAC'HCADEC), Mme Danielle SALAUN (ayant donné procuration à Christine CASTEL), Mme Laure LE CORRE (ayant donné procuration à Carole LE HIR), Mme Stéphanie VOJNITS (ayant donné procuration à Mme Claire FILY).

Secrétaire : M. Martin LOUEDOC

Lancement d'une consultation pour l'attribution d'un accord-cadre à bons de commande pour l'entretien de la voirie.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L2123-1, R2123 1°, R2162-1 à R2162-14,
Vu le règlement intérieur des marchés publics de la collectivité en date du 26 mai 2020,

L'accord-cadre pour l'entretien de la voirie arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Il est donc nécessaire de lancer une nouvelle consultation pour permettre d'effectuer les travaux de voirie tant d'entretien que de modernisation.

Le nouveau marché prendra effet dès sa notification jusqu'au 31 décembre 2026.
Il sera renouvelable tacitement 3 fois par période d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2029.

L'accord-cadre ne comprend pas de minimum mais comprend un maximum fixé à 650 000 € HT par période. Le montant maximum sur la durée totale du marché, reconductions éventuelles comprises est de 2 600 000 € HT.

Après examen par la commission Travaux le 2 décembre 2025,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire :

1° A lancer une consultation pour l'accord-cadre à bons de commande de travaux d'entretien et de modernisation de la voirie sous la forme d'une procédure adaptée, conformément à la règlementation en vigueur susvisée
2° Après l'avis de la commission des marchés, à signer le marché avec l'entreprise retenue

Pour extrait conforme au Registre

La secrétaire de séance,

A PLABENNEC, le 10 décembre 2025
Le Maire
Signé : Marie-Annick CREAC'HCADEC

Le Maire de Plabennec certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.